

donnons à ceux qui nous ont offensés; je vous la dis en communion avec l'Eglise, avec tous les chrétiens mes frères; c'est sur elle que vous me jugerez: *de ore tuo te judico* (Luc., XIX, 22). Si je ne pardonne pas, je vous demande donc de ne pas me pardonner; si je pardonne sans oublier, je vous demande donc de vous ressouvenir de mes crimes sans nombre; si je pardonne en me proposant de n'avoir plus de rapports avec qui m'a offensé, je vous demande donc de me considérer comme n'existant plus; si je pardonne, mais en refusant la bonne parole, le secours que je pourrais donner, je vous dis donc équivalement: privez-moi de tous vos dons, refusez-moi toute faveur, tout secours, tout bien.

Et il en est vraiment ainsi. Quand mon âme s'absorbe dans la rancune et l'aigreur, elle se rend insensible à votre grâce, votre cœur n'a plus d'action sur elle, vous ne visitez pas les âmes superbes et implacables. Et alors, c'est le désert, c'est le souffle glacé qui passe sur mon âme et qui y détruit toutes les fleurs des vertus.

Ne permettez pas, Sauveur Jésus, Cœur infiniment miséricordieux, que je ferme jamais mon cœur à vos leçons, que j'écoute jamais un autre maître, un maître tyrannique et cruel, mon orgueil excité par le prince de l'orgueil. Faites que dès que je sentirai le trouble se faire dans mon âme, je vienne à vos pieds implorer votre secours, confesser ma faiblesse, solliciter une grâce puissante qui fasse la paix en moi. Vous avez commandé à la tempête et il s'est fait un grand calme. Ainsi ferez-vous en moi, si j'ai recours à vous.

O Mère, mère de douleurs, qui avez, le cœur broyé et percé, pardonné aux bourreaux de votre divin Fils et qui les avez adoptés, veillez sur mon cœur que je vous confie; défendez-le contre ses susceptibilités et son orgueil; apprenez-moi à m'oublier, à me compter pour rien, à ne me considérer jamais comme offensé, afin qu'au jour des justices, fort de l'observation fidèle de la loi du pardon, je puisse le revendiquer avec assurance pour moi-même et recevoir la récompense de celui qui n'a plus aucune dette à expier.

Albert BETTINGER, S.S.S.